

**À bâbord !**  
Revue sociale et politique

## Brèches féministes dans les murs de la ville

Anne Latendresse

---

Number 89, September 2021

Municipales 2021 : une autre ville est possible

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/97338ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Revue À bâbord !

ISSN

1710-209X (print)

1710-2103 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Latendresse, A. (2021). Brèches féministes dans les murs de la ville. *À bâbord !*, (89), 38–40.

# BRÈCHES FÉMINISTES DANS LES MURS DE LA VILLE

Anne Latendresse, professeure au département de géographie de l'UQAM

Malgré des avancées au cours du siècle dernier, l'appropriation par les femmes de l'institution municipale et de la ville se produit lentement – trop lentement, au goût de plusieurs militantes et organisations féministes. Comment rompre avec cette hégémonie patriarcale qui a longtemps fait des municipalités des *boys club* ?

Près de 60 ans après l'obtention du droit de vote des femmes à l'échelon municipal (en 1941), l'élection de femmes à la tête des municipalités demeurerait une quasi-exception: en 1997, seulement 8,7% des municipalités de 5000 habitant·e·s et plus étaient dirigées par des mairesses, et les conseillères comptaient pour 21% des membres élu·e·s des conseils municipaux<sup>1</sup>. Ce n'est qu'en 2017 que le fameux «plafond de verre», fixé de façon arbitraire à 30%, est brisé avec 32,4% de conseillères municipales élues dans l'ensemble des municipalités du Québec<sup>2</sup>. Toutefois, seulement 18,8% des postes de mairie sont occupés par des femmes<sup>3</sup>. Cependant, à l'instar de Paris, Madrid, Barcelone et Rome, Montréal confie les clés de la métropole à une femme, Valérie Plante – une première dans l'histoire de la ville.

## LA LONGUE MARCHÉ DES FEMMES DANS LA VILLE

Comme en témoignent ces données, la place des femmes au sein de l'institution municipale demeure encore limitée. Comme le rappelle la Fédération des municipalités du Québec, «selon la tangente, il faudra attendre encore 57 ans avant d'atteindre la zone paritaire du 40-60% pour le poste de maire[-sse]!<sup>4</sup>». C'est pourquoi un certain nombre d'organisations, de chercheuses et de militantes féministes croient qu'un quota devrait être imposé par l'adoption d'une loi. Autrement, elles craignent que la parité tarde à devenir une réalité.

Cela dit, une meilleure représentation des femmes dans les instances n'assure pas nécessairement une meilleure reconnaissance des droits des femmes, ni même une plus grande appropriation de la ville par les femmes. Il s'agit sans doute là d'une limite importante du féminisme libéral, qui mise presque exclusivement sur l'accès des femmes à des postes de pouvoir politique ou économique. Une étude dirigée par Heinen portant sur une vingtaine de municipalités de sept pays européens<sup>5</sup> a démontré que celles qui ont fait les avancées les plus importantes pour l'égalité et l'équité en matière de genres sont celles où l'on retrouve trois «ingrédients»:

1. une société civile dynamique et des organisations féministes en mesure d'avancer des idées en faveur du droit des femmes dans la ville et en mesure de faire pression sur le conseil municipal afin de faire valoir leurs points de vue;

2. des élu·e·s avec qui des organisations féministes et groupes de femmes peuvent faire alliance pour défendre leurs propositions au conseil municipal;
3. des professionnel·le·s, au sein des municipalités, qui sont favorables à de telles idées et surtout qui sont en mesure de les opérationnaliser.

Ainsi, les avancées obtenues dans les villes de Montréal et de Québec à partir de la fin des années 1980 et surtout dans les années 1990 sont le fruit de contextes où ces trois conditions étaient réunies.

## DES BRÈCHES À MONTRÉAL ET À QUÉBEC

Tant à Montréal qu'à Québec, les années 1980 et 1990 marquent l'arrivée de partis politiques qui prônent la participation des citoyen·ne·s à la démocratie municipale et ouvrent progressivement les portes de la Ville aux femmes. Dans la métropole, la prise du pouvoir par le Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal (RCM) en 1986 donne lieu à l'adoption de divers dispositifs consultatifs favorisant la participation des Montréalais·es à la vie municipale. En 1988, par exemple, la Ville met en place un programme interservices appelé le Bureau Femmes et ville (il prendra plus tard le nom de Programme Femmes et ville). La deuxième fonctionnaire à qui la Ville confie le mandat de coordination de ce programme, Anne Michaud, provient du réseau des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Cette expérience lui procure une bonne compréhension des enjeux de violence contre les femmes, et fait en sorte qu'elle connaît très bien les organisations féministes montréalaises de même que les militantes qui y travaillent, ce qui facilite un travail de concertation et de collaboration. Tout ce travail sera appuyé par des élues comme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la Ville. C'est d'ailleurs sous l'influence de cette dernière qu'est créé un comité femmes du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM)<sup>6</sup>.

Trois ans après la victoire du RCM, c'est au tour des résident·e·s de Québec d'élire un parti proche du milieu communautaire, le Rassemblement populaire (RP). Au sein de ce parti, des membres comme Winnie Frohn<sup>7</sup> sont connues pour leur proximité avec des organisations féministes et avec le milieu communautaire de la ville de Québec, de même qu'avec des universitaires. Leurs réflexions et leurs analyses des enjeux de participation publique



les amènent à proposer la création d'une Commission Femmes et ville, qui voit le jour en 1993. La parité de genre dans les instances de consultation et de représentation constitue pour elles une priorité. Cette règle sera appliquée au sein des conseils de quartier.

Tant à Montréal qu'à Québec, l'aménagement des villes apparaît comme un moyen de répondre aux besoins de sécurité des

femmes. Inspirées par des expériences menées à Toronto, des militantes féministes accompagnées de professionnelles et de chercheuses organisent des marches exploratoires afin d'identifier des lieux dans la ville où des femmes se sentent moins en sécurité, ou encore où elles ont peur. Considérant que la perception des femmes de certains lieux restreint leur mobilité, les ▶



participantes sont appelées à identifier des mesures d'aménagement pouvant rendre les lieux plus sécuritaires. À Montréal, le Programme Femmes et ville, en collaboration avec le Comité d'action Femmes et sécurité urbaine (CAFSU), produit notamment des guides d'aménagement sécuritaires<sup>8</sup>. C'est ainsi que les façades des édicules des stations de métro sont vitrées afin d'améliorer la visibilité tant de l'intérieur que de l'extérieur de la station, que l'éclairage est amélioré à l'intérieur et à l'extérieur des stations, et qu'à l'heure où le cellulaire n'existait pas encore, des cabines téléphoniques sont installées dans toutes les stations de métro. Toujours dans l'idée de favoriser la mobilité des femmes, une collaboration entre la Ville, le CAFSU et la Société de transport de Montréal (STM) permet d'innover en offrant aux usager·ère·s la possibilité de descendre de l'autobus entre deux arrêts.

Dans les deux villes, de telles avancées sont rendues possibles grâce à la mobilisation d'organisations féministes, de groupes communautaires et de militantes qui collaborent étroitement avec des élues et des professionnelles de la Ville. Ce sont ces alliances ou partenariats, qu'ils soient formels ou informels, qui permettent de convaincre les conseils municipaux de l'importance de mettre en place des mesures spécifiques visant à encourager la participation des femmes.

### UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE

La réforme municipale des années 2000 imposée par le gouvernement provincial, et la restructuration organisationnelle de grandes villes comme Montréal et Québec changent toutefois la donne. Des chercheuses et militantes craignent que la décentralisation et la création des arrondissements en tant qu'espace politique ne ralentissent la progression des femmes au sein des municipalités. À Montréal, la restructuration des services entraîne la disparition du Programme Femmes et ville, et rien n'est prévu pour le remplacer. Encore une fois, c'est grâce à des militantes féministes, des professionnelles et d'anciennes élues que le conseil municipal de Montréal crée, en 2003, le Conseil des Montréalaises. Certes, ce conseil – comme les autres instances de même type (le conseil interculturel, le conseil du patrimoine, le conseil jeunesse, etc.) – est une instance strictement consultative qui a peu de ressources et une faible autonomie par rapport à la Ville, dans la mesure où les candidatures de ses membres doivent être entérinées par le conseil municipal. Cependant, ses activités de recherche, de formation et d'information, de même que ses recommandations au maire ou à la mairesse et au conseil municipal, permettent de mettre en lumière des enjeux qui passeraient autrement inaperçus. De plus, ce conseil mène ses propres recherches pour mieux documenter des problématiques, il rédige des mémoires et fait des recommandations au conseil municipal de Montréal. Ces dernières années, le Conseil des Montréalaises insiste pour que la Ville applique l'analyse différenciée selon le genre, une approche qui permet de mettre en lumière les inégalités (ou différences) de genre dont doivent tenir compte les programmes et les budgets.

En 2008, la Ville de Montréal adopte enfin sa politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de*

*Montréal* qui s'accompagne d'un plan d'action. Parallèlement, des efforts sont faits pour mieux rendre visible la contribution des bâtisseuses de la ville. On retrouve ainsi un peu plus de noms de rues et de places publiques portant le nom de femmes qui ont marqué l'histoire. Les collaborations entre la Ville, des organisations féministes, des professionnelles, des universitaires se poursuivent. Il s'agit là d'un travail de longue haleine, sans lequel ces percées n'auraient jamais eu lieu.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Ainsi, la pandémie a montré à quel point le droit au logement doit être une priorité: les féminicides et la violence contre les femmes, ainsi que le phénomène des femmes itinérantes montrent avec acuité l'urgence de construire davantage d'unités de logement social et communautaire. En effet, l'accès à un logement sécuritaire et «abordable» constitue un moyen concret d'appuyer les femmes qui veulent se sortir du cycle de la violence.

Montréal et Québec n'ont plus le monopole des mesures et programmes en vue d'accroître la participation des femmes à la vie des villes. Aujourd'hui, la Fédération des municipalités du Québec et l'Union des municipalités du Québec font elles aussi la promotion de la participation des femmes aux affaires municipales, de même que le gouvernement du Québec. Certes, l'intégration de programmes visant la parité et l'équité au sein des instances institutionnelles s'avère importante, mais il demeure que les organisations féministes et leurs alliées doivent rester vigilantes et faire pression pour dépasser l'approche féministe libérale et permettre réellement à toutes les femmes (entendues ici dans leur diversité) de s'appropriier la ville. **af**

1. Évelyne Tardy, Bédard Guy, « Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec », *Recherches féministes*, vol. 10, n° 2, 1997.

2. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Données relatives à l'élection générale municipale 2017 : compilation et traitement statistique*, 2020. À noter : le site de l'Union des municipalités du Québec parle de 34,5 % de conseillères alors que celui de la Fédération québécoise des municipalités mentionne 32,3 %.

3. Union des municipalités du Québec, « Femmes et gouvernance ». En ligne : [umq.qc.ca/dossiers/femmes-et-gouvernance/](http://umq.qc.ca/dossiers/femmes-et-gouvernance/)

4. « 2020 : Regard sur la place des femmes en politique municipale ». En ligne : [www.fqm.ca/blog/2020-regard-sur-la-place-des-femmes-en-politique-municipale/](http://www.fqm.ca/blog/2020-regard-sur-la-place-des-femmes-en-politique-municipale/)

5. Jacqueline Heinen (dir.), « Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union Européenne », *Rapport à la Commission européenne*, 2004, 140 p.

6. Entrevue avec Anne Michaud.

7. Winnie Frohn siège au conseil municipal de Québec de 1985 à 1993. Plus tard, elle devient professeure au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM. Tout au long de sa carrière à l'université, elle poursuit des travaux de recherche-action sur des enjeux touchant la place des femmes dans les instances municipales et dans la ville.

8. Anne Michaud, « Les femmes et la ville : un enjeu local, un enjeu mondial », *Recherches féministes*, vol. 10, n° 2, 1997.